



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 60
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
 Reçu en préfecture le 21/11/2022
 Publié le
 ID : 003-200071470-20221114-DELIB2022095-DE

DELIBERATION N°	2022.11.14/95
CLASSIFICATION	8.9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à MONTAIGUET EN FOREZ, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 7 novembre 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE

Les conseillers suppléants : Evelyne BONAMY représentant Roseline GOURDON, Antoine SANTARELLI représentant Maria SCHNEIDER,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Marie-Agnès BONIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Sylvain NAFFETAS,

Secrétaire de séance : Alain LOGNON

N° 95 – CULTURE - Politiques culturelles – Résidence d'auteur 2023 – demande de soutien à la DRAC Auvergne Rhône Alpes et à l'Europe (LEADER) - Aide aux Résidences Ecrivain

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider l'appel à projets exposé dans le rapport de présentation ci-annexé adressé à l'ensemble des auteurs ayant adressé leur premier roman jeunesse au Collège de Jaligny-sur-Besbre indiquant les attendus de la Communauté de communes,
- d'approuver le plan de financement présenté dans le rapport de présentation ci-annexé,
- de solliciter les partenaires financiers tels que la DRAC Auvergne Rhône Alpes – « Aides aux résidences d'écrivain » et le prochain programme Leader 2023-2027 selon les fiches actions à venir afin de soutenir ledit projet,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le
 Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
 Le Président,

DELIBERATION N°	2022.11.14/95
CLASSIFICATION	8.9

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 95 – CULTURE - Politiques culturelles – Résidence d’auteur 2023 – demande de soutien à la DRAC Auvergne Rhône Alpes et à l’Europe (LEADER) - Aide aux Résidences Ecrivain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021.03.29/34 du 29 mars 2021 relative à l’adoption du projet pluriannuel 2021-2023 de mise en œuvre de résidence d’auteur (intégré dans la Médiathèque « les pieds dans l’eau » sise à Jaligny sur Besbre) pour une durée de 3 ans soit 2021 à 2023 inclus, dans la poursuite du projet (2018-2020) adopté par délibération n°108 du 12 octobre 2017,

Vu l’avis de la commission « Médiathèques – Politique culturelle » en date du 20 octobre 2022,

Vu l’avis du bureau en date du 7 novembre 2022,

Considérant que le projet de résidence d’auteur est intégré à l’équipement de la Médiathèque et son Exposition Permanente ainsi que l’Établissement d’Hébergement Temporaire pour Personnes Âgées (EHTPA) et la salle de mémoire dans le cadre du P.E.R. (Pôle d’Excellence Rurale) « Cultiver la mémoire pour préparer l’avenir à Jaligny-sur-Besbre »,

Considérant les objectifs du projet :

- Permettre l’accès à la culture au plus grand nombre, la découverte du territoire et de ses populations,
- Favoriser la relation intergénérationnelle,
- Soutenir la création littéraire et faire découvrir un auteur et démystifier l’image de l’auteur et de la création,
- Donner les conditions de travail nécessaires pour réaliser son œuvre,
- Réaliser un travail de médiation autour de la littérature auprès des habitants du territoire.

Considérant l’intérêt communautaire d’accueillir un auteur en résidence au titre de l’année 2023 afin de développer le rayonnement de la littérature à l’échelle du territoire,

Il est exposé :

La médiathèque communautaire « Les Pieds dans l’eau », labellisée Pôle d’Excellence rurale en 2010, a pour objectifs de :

- valoriser le patrimoine littéraire du territoire,
- rendre hommage à René Fallet, écrivain d’origine bourbonnaise,
- sauvegarder et diffuser la mémoire locale en partenariat avec l’association Agir en Pays Jalignois.

Aussi, dans la perspective de rendre hommage à René Fallet et de travailler en lien étroit avec l’association « Agir en Pays Jalignois » qui a initié depuis 1988, le prix littéraire René Fallet, le collège des Chenevières de Jaligny-sur-Besbre, en partenariat avec les autres établissements pédagogiques du territoire (Varenes-sur-Allier, Dompierre-sur-Besbre et Le Donjon), a souhaité créer pour 2023 un prix littéraire jeunesse René Fallet.

Dans ce contexte et pour renforcer l’intérêt des jeunes pour la lecture, la Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire souhaite dédier la résidence d’auteur 2023 à un écrivain qui a publié son premier roman pour un public adolescent sur la base du projet décrit ci-dessous.

Pour cet accueil en résidence, la Communauté de Communes Entr’Allier Besbre et Loire a choisi le thème suivant : « A la campagne, sommes-nous vraiment les invisibles ? »

Cette thématique correspond au caractère rural du territoire communautaire. En effet, beaucoup d’adolescents sont très éloignés des grands centres, que ce soit physiquement ou socialement. Par ailleurs, le poids de l’éducation et la pression familiale peuvent être lourds et empêcher ces adolescents de se confronter à l’éloignement géographique pour faire leurs études par exemple. Les raisons peuvent être financières, familiales ou culturelles.

Ces difficultés de la ruralité sont d’ailleurs décrites dans le livre de Salomé Berlioux « Les invisibles de la République ». Elle décrit les difficultés des jeunes en zone très rurale, loin des grands centres et qui sont souvent « sacrifiés » pour des raisons d’éloignement, de culture familiale, de finances....

DELIBERATION N°	2022.11.14/95
CLASSIFICATION	8.9

Malgré tout, le territoire, comme ailleurs, « fabrique » des talents et il semble aujourd'hui opportun d'atténuer ainsi ces clivages ville/campagne et d'ouvrir le champ des possibles en termes de culture, d'égalité des chances et d'ouverture vers l'extérieur.

Afin de sélectionner l'auteur qui sera accueilli, l'appel à projets ci-annexé, indiquant les attendus de la collectivité, sera adressé à l'ensemble des auteurs ayant adressé leur premier roman jeunesse au Collège de Jaligny-sur-Besbre.

Le plan de financement prévisionnel pour assurer à la fois un travail de création mais aussi de médiation se décline de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Bourse auteur	7 500 €	DRAC Auvergne Rhône Alpes	7 200 €
Charges de fonctionnement	900 €	Leader 2023-2027	2 500 €
Organisation de la clôture de la résidence (exposition, acquisition d'ouvrages, etc.)	2 100 €	Autofinancement communautaire	800 €
TOTAL	10 500 €	TOTAL	10 500 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider l'appel à projets exposé ci-dessus adressé à l'ensemble des auteurs ayant adressé leur premier roman jeunesse au Collège de Jaligny-sur-Besbre indiquant les attendus de la Communauté de communes,
- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- de solliciter les partenaires financiers tels que la DRAC Auvergne Rhône Alpes – « Aides aux résidences d'écrivain » et le prochain programme Leader 2023-2027 selon les fiches actions à venir afin de soutenir ledit projet,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.